

# Immunoglobuline antitétanique

Dans les 60 dernières années, la vaccination et les immunoglobulines ont sauvé plus de vies, au Canada, que n'importe quelle autre mesure sanitaire. Elles aident notre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent les maladies.

## Qu'est-ce que l'immunoglobuline antitétanique?

L'immunoglobuline antitétanique comprend une grande quantité d'anticorps contre le tétanos extraits de dons de sang humain. Les anticorps sont des protéines fabriquées par le système immunitaire pour combattre les bactéries et les virus.

L'immunoglobuline antitétanique offre une protection immédiate et à court terme contre la bactérie qui peut causer le tétanos.

L'immunoglobuline antitétanique est plus efficace si on l'administre dès que possible après l'exposition aux virus. L'immunoglobuline peut prévenir l'infection ou réduire la gravité de la maladie.

## L'immunoglobuline antitétanique est-elle un produit sûr?

Oui, l'immunoglobuline antitétanique est un produit sanguin humain des plus sûrs. La Société canadienne du sang fait des tests et des analyses sur chaque don de sang. Depuis qu'elle a commencé à effectuer ces tests, aucun cas d'infection transmissible par le sang, comme le VIH ou l'hépatite B, n'a été signalé chez les personnes ayant reçu de l'immunoglobuline antitétanique.

## Qui devrait recevoir de l'immunoglobuline antitétanique?

L'immunoglobuline antitétanique est utilisée pour gérer les lésions contaminées par des impuretés, de la terre ou des excréments, des plaies punctiformes ou traumatiques (p. ex. brûlures, gelures, blessures par écrasement) dans les cas suivants :

- Les personnes de tout âge ayant reçu, dans le passé, moins de 3 doses du vaccin contre le tétanos ou dont l'état immunitaire du tétanos est inconnu.
- Une dose d'un vaccin contenant celui du tétanos pourrait vous être administrée en même temps que l'immunoglobuline antitétanique. Des doses supplémentaires d'un vaccin contenant celui du tétanos peuvent être administrées plus tard afin d'assurer une protection complète et à long terme contre le tétanos. Pour obtenir des renseignements à ce sujet, communiquez avec votre médecin, une infirmière praticienne ou une infirmière de la santé publique.

## Qui ne devrait pas recevoir d'immunoglobuline antitétanique?

- Toute personne ayant eu des réactions allergiques constituant un danger de mort à la suite de l'injection d'une dose antérieure de produits d'immunoglobulines ou qui souffre d'allergies graves à un de ses composants.
- **Remarque : L'immunoglobuline peut interférer avec certains vaccins.** Consultez une infirmière de santé publique, une infirmière praticienne ou un médecin si vous avez été vacciné contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, la varicelle ou le zona dans les 14 derniers jours ou si vous devez recevoir ces vaccins plus tard.

## Quelles sont les réactions les plus courantes à l'immunoglobuline antitétanique?

- Une douleur temporaire au point d'injection.
- Des caillots de sang peuvent se former après une injection de produits d'immunoglobulines, bien que cela soit rare.

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après une injection d'immunoglobuline antitétanique à cause de la possibilité rare d'une réaction allergique mortelle nommée anaphylaxie.

Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. **Si cela se produit après avoir quitté la clinique, composez le 9-1-1 ou le numéro d'appel des secours locaux.** Une telle réaction peut être traitée et se produit dans moins d'un cas sur un million de personnes à qui l'on a administré l'immunoglobuline antitétanique.

De l'acétaminophène (Tylenol® et Tempra®) peut être administré contre la fièvre ou la douleur. Il ne faut PAS administrer d'AAS (Aspirin®) aux personnes de moins de 18 ans afin d'éviter toute apparition du syndrome de Reye.

## Que contient l'immunoglobuline antitétanique?

**HYPERTET® S/D** contient de l'hyperimmunoglobuline (humaine) antitétanique, de la glycine et du carbonate de sodium. Ne contient aucun agent de conservation. La seringue préremplie comprend un protège-aiguille et un bouchon en caoutchouc.

## À qui devez-vous signaler toute réaction à l'injection?

- Signalez dès que possible toute réaction inattendue ou indésirable à votre infirmière de la santé publique, une infirmière praticienne ou à votre médecin.

### Communiquez avec une infirmière de la santé publique si :

- vous avez des questions ou des craintes concernant votre réaction ou la réaction de votre enfant au vaccin.
- vous avez dû emmener votre enfant chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé à cause d'un symptôme pouvant être lié à la vaccination.

**Pour en savoir plus, communiquez avec vos services de santé publique locaux, votre médecin, votre infirmière praticienne, InfoSanté en ligne ou composez le 811.**

Référence : Monographie du produit HYPERTET® S/D (2012).

## Consentement des mineurs matures

Il est recommandé que les parents/tuteurs discutent du consentement au traitement avec leurs enfants. Le consentement s'adresse en premier lieu aux parents ou aux tuteurs. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents de 13 à 17 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque produit, ainsi que les risques de ne pas être traité, peuvent légalement consentir ou refuser le traitement en présentant un consentement éclairé, en tant que mineur mature, au fournisseur de soins de santé.

Afin de garder un dossier complet, tous les vaccins administrés à une personne sont consignés par le personnel de la santé publique dans le registre provincial informatisé d'immunisation nommé Panorama. Panorama est le système électronique sécurisé utilisé en Saskatchewan afin d'enregistrer et de gérer les dossiers de vaccination et de santé liée à la vaccination de tous les résidents de la province. Votre dossier d'immunisation est également susceptible d'être consulté par des professionnels de la santé afin de fournir des services de santé publique, d'aider au diagnostic et au traitement, et de contrôler la propagation des maladies évitables par la vaccination. Vous trouverez de l'information sur Panorama dans le feuillet d'information intitulé « Protection de la confidentialité de votre dossier ».